



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **19 mai 2014**

Décision n° **B-2014-0059**

commune (s) :

objet : Rénovation des installations de chauffage et de climatisation de l'atelier ULV1 avenue Paul Krüger - Lot n°1 : rénovation chauffage et climatisation atelier ULV1 - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 12 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mai 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, M. Crimier, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Desbos.

Absents excusés : M. Rousseau (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : MM. Barral, Vesco.

**Bureau du 19 mai 2014****Décision n° B-2014-0059**

objet :	<b>Rénovation des installations de chauffage et de climatisation de l'atelier ULV1 avenue Paul Krüger - Lot n°1 : rénovation chauffage et climatisation atelier ULV1 - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée</b>
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le plan de mandat 2008-2014 fixait notamment des objectifs de réduction des émissions de CO<sup>2</sup> et des consommations énergétiques et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans les consommations sur le territoire communautaire. Ces objectifs sont ceux fixés par le cadre national et européen.

L'étude, réalisée en interne par la direction de la logistique et des bâtiments, met en évidence notamment la nécessité d'améliorer la performance énergétique des bâtiments en intervenant sur 4 éléments : l'isolation, la production de chaleur, la régulation, le suivi des consommations. La mise en place d'un programme pluriannuel de rénovation des chaufferies et travaux connexes d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments est une première action.

La présente opération porte sur la rénovation des chaufferies de la rue Krüger et de la rue Greuze à Villeurbanne.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 28 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à Rénovation des installations de chauffage et de climatisation de l'atelier ULV1 avenue Paul Krüger.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné :

- lot n° 1 : rénovation chauffage et climatisation atelier ULV1,
- lot n° 2 : maçonnerie,
- lot n° 3 : pose et protections thermiques de façade.

Le lot n° 2 "maçonnerie" a été attribué par le représentant du pouvoir adjudicateur en date du 19 février 2014, et a fait l'objet d'une autorisation de signature en application de la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée.

Le lot n° 3 "pose de protections thermiques de façade" a été attribué par le représentant du pouvoir adjudicateur en date du 19 février 2014, et a fait l'objet d'une autorisation de signature en application de la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée.

Pour le lot n° 1 "Rénovation chauffage et climatisation de l'atelier ULV1" conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur par décision du 28 février 2014, a classé première et choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise RHONE FLUIDES pour un montant de 227 720,90 € HT, soit 273 265,08 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 1 "rénovation des installations de chauffage et de climatisation de l'atelier ULV1 avenue Paul Krüger" et tous les actes y afférents, avec l'entreprise RHONE FLUIDES pour un montant de 227 720,90 € HT, soit 273 265,08 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 28 - Fonctionnement de l'institution, individualisée sur l'opération n° 0P28O2047, le 28 mars 2013 pour un montant de 1 935 000 € TTC à la charge du budget principal.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2313 - fonction 020 pour un montant de 263 880 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mai 2014.**